

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 20 Décembre 2017 A 20 HEURES**

PRESENTS : Jean-Marie IPUTCHA, Eric LAVIGNE, Sylvie GUILÇOU, Michel EZCURRA, Gérard BRUAT, Louis BONNAUD-DELAMARE, Jean-Paul NOTON, Alain MARCOTTE, Françoise ELIZALDE, Sophie SUHAS, Pantxika MACHICOTE, Jean-Pierre DIRASSAR, Etienne HARGAIN, (Christine CELHAY), Kattin DOYHARÇABAL, Jean-Marc LABISTE.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Virginie ARHANCET à Sylvie GUILÇOU, Dominique GANZAGAIN à Michel EZCURRA, Marie-Thérèse ETCHELECU à Jean-Marie IPUTCHA.

Madame Sylvie GUILÇOU a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la réunion précédente et demande au Conseil de se prononcer. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité et les membres présents signent le registre.

En application de l'article L.2122-23 du C.G.C.T., le maire rend compte de la décision qu'il a prise par délégation du Conseil Municipal :

Le 6 Décembre 2017, il a procédé à l'attribution et à la signature des marchés de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment en pôle médical comme suit :

- Lot 1 : Désamiantage : VALGO pour 36 422 € H.T.
- Lot 2 : VRD – Espaces verts : SOROSO pour 69 411,30 € H.T.
- Lot 3 : Démolition – Gros œuvre : BAM pour 91 191,14 € H.T.
- Lot 4 : Charpente – Couverture – Zinguerie – Serrurerie : HOURCADE pour 190000 € H.T.
- Lot 5 : Menuiseries extérieures : BIASON pour 55 374,69 € H.T.
- Lot 6 : Menuiseries intérieures : HAROCARENE pour 54 202,68 € H.T.
- Lot 7 : Plâtrerie – Isolation – Faux plafonds : HOBEDI pour 81 152,40 € H.T.
- Lot 8 : Sols souples : ATLANTIC REVETEMENT pour 15 945,12 € H.T.
- Lot 9 : Peinture : HARGAIN pour 44 234,99 € H.T.
- Lot 10 : Electricité : SPIE pour 48 600,05 € H.T.
- Lot 11 : Plomberie – CVS : DOYHARÇABAL Pascal pour 104 592,18 € H.T.

.../...

1 – Travaux d’Electrification

Les travaux d’extension du réseau Basse Tension nécessaires pour alimenter la propriété AEDIFIM ont été étudiés par le SDEPA et estimés à 26 510,76 €. Sur cette somme, la participation communale aux travaux est de 7 863,38 € à laquelle s’ajoutent 934,70 € au titre des frais de gestion. Ces sommes seront financées sur les fonds propres de la Commune.

Adopté à l’unanimité

2 – Travaux Maison Etchegaray – Avenant n° 3 à la convention de maîtrise d’ouvrage déléguée.

L’avenant présenté a pour objet la simplification des travaux de doublage du mur de la bibliothèque. Cela entraîne une moins-value de 2 815,05 € H.T. qui s’imputera au poste « imprévus » et ne changera pas le prix de revient du projet arrêté à 550 543,55 € T.T.C. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Adopté à l’unanimité.

3 – Actualisation de la CLAVAP

La Communauté d’Agglomération Pays Basque étant, depuis le 1^{er} Janvier 2017, compétente en matière de révision de l’AVAP, il faut modifier la composition de la CLAVAP pour y intégrer les représentants de la Communauté d’Agglomération Pays Basque.

La composition de la CLAVAP est fixée comme suit :

- Elus communaux
J.M. IPUTCHA
E. LAVIGNE
M. EZCURRA
G. BRUAT
A. MARCOTTE
E. HARGAIN

- Elus communautaires
Mme MIALOCQ – Maire d’Arbonne
M. JOCOU – Vice-Président de la CAPB

Adopté à l’unanimité

Madame CELHAY arrive et prend place au sein du conseil.

4 – Actualisation du tableau des effectifs

Pour tenir compte des dernières modifications de poste et des nouvelles dénominations pour les agents de la catégorie C, le Conseil adopte le tableau suivant et décide de supprimer le poste de garde-champêtre non pourvu depuis 2006.

.../...

Grade	Catégorie	Nombre de postes et durée hebdomadaire	Nombre pourvu au 31/12/2017
Cadre d'emploi des Attachés Territoriaux			
Attaché Principal	A	1 poste à 35 heures	1
Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux			
Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2 postes à 35 heures	2
Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles			
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	1 poste annualisé à 33 heures 21	1
Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux			
Adjoint technique	C	1 poste à 35 heures	1
Adjoint technique	C	1 poste annualisé à 26.84 heures	1
Adjoint technique	C	1 poste annualisé à 19.21 heures	1
Adjoint technique	C	1 poste annualisé à 16 heures	0
Adjoint technique	C	1 poste à 30 heures	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	3 postes à 35 heures	2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1 poste à 21 heures 16	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1 poste à 35 heures	0

5 – Tarif de la redevance assainissement au titre de l'année 2018.

En vue du transfert de la compétence eau et assainissement, le Conseil fixe la redevance assainissement à 0,63 € H.T. / m³ à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur HARGAIN demande si depuis le dernier Conseil il y a eu des discussions avec la CAPB au sujet du transfert de compétence eau et assainissement.

Monsieur le Maire répond qu'une réunion est prévue le 22 Décembre en mairie avec un agent référent de la CAPB.

6 – Tarifs de l'eau potable au titre de l'année 2018.

En vue du transfert de la compétence eau et assainissement, le Conseil fixe à 7,38 € H.T. par semestre la part fixe et à 0,46 € H.T. / m³ la part variable.

Adopté à l'unanimité.

.../...

7 – Création d'emploi d'agents recenseurs

Afin d'assurer les opérations du recensement de la population prévu au mois de Février sur la Commune, il est décidé de créer 5 emplois occasionnels à temps non complet d'agents recenseurs pour une durée hebdomadaire de travail de 17 H 30 en moyenne et rémunérés à l'indice brut 347 de la F.P.T. Ces emplois seront créés du 1^{er} Janvier au 17 Février 2018.

Adopté à l'unanimité.

8 – Subvention à l'ACCA

Au vu du montant ramené par la location des postes de chasse dont la gestion est assurée par l'ACCA, le Conseil décide de fixer à 640 € la subvention communale versée à cette association.

Adopté à l'unanimité.

9 – Transfert de la compétence eau et assainissement : Signature du PV de mise à disposition des biens.

Lors du transfert de la compétence eau et assainissement, les biens meubles et immeubles afférents à ces services devront faire l'objet d'une mise à disposition à la CAPB. Cette mise à disposition devra être constatée pour un procès-verbal.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de signer ce procès-verbal lorsqu'il sera établi.

Adopté à l'unanimité.

10 – Budget communal : vote de la décision modificative n° 3.

Au vu des projets en cours, Monsieur LAVIGNE, adjoint délégué aux finances, propose la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement

Dépenses

615228 : Autres bâtiments :	+ 500 €	
61558 : Réparations matériel services techniques :		+ 800 €
6161 : Assurances :	+ 300 €	
6237 : Publications :	+700 €	
6411 : Personnel titulaire :	+ 1800 €	
6413 : Personnel non titulaire :	+ 710 €	
6451 : URSSAF :	+ 710 €	
64168 : Emplois d'insertion :	- 5520 €	

Adopté à l'unanimité

11 – Adhésion au pôle missions temporaires du Centre de Gestion des Pyrénées Atlantiques.

Le Conseil décide d'adhérer au pôle missions temporaires du CDG qui offre un service de remplacement permettant de pallier les absences en personnel des collectivités.

L'adhésion est gratuite, seul le service rendu est facturé.

Seront facturés, le traitement chargé de l'agent, auquel s'ajoutent 10 % de frais de gestion et 30 € forfaitaires pour frais professionnels par jour et par mission.

L'adhésion à ce service interviendra à compter du 8 Janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

.../...

Questions diverses :

- Monsieur DIRASSAR demande s'il est possible de délibérer sur le transfert de la compétence animation au nouvel Office de Tourisme.
Monsieur le Maire répond que cette délibération sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil.
- Information sur les DIA reçues depuis le dernier conseil :
 - vente par les consorts BERETERBIDE d'un terrain de 1179 m² au prix de 135 000 €.
 - vente par M. MASSONDE d'un immeuble de 12 appartements et un comptant des garages au prix de 1 460 000 €.
- Monsieur le Maire fait état d'un tract reçu en Mairie au sujet de la vente du SPAR. Il précise que la DIA n'a été reçue en Mairie que le 13 Décembre. Il tient à préciser qu'il est tout à fait sur la même optique et que tout sera fait pour conserver ce commerce sur la commune.
Il propose qu'une discussion ait lieu sur ce sujet à l'issue du Conseil Municipal et si nécessaire une réunion publique sera également organisée.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 H 35.

Fait à Espelette, le 21 Décembre 2017.

Le Maire,

